

Lundi 29 juin 2026

Contact : Damien MARILLER, directeur de la communication
d.mariller@chatillon92.fr / 07 86 88 80 79

La Ville de Châtillon se félicite de l'annulation de la fermeture de classe à l'école maternelle Gay Lussac

À l'issue du comité social d'administration spécial départemental (CSA-SD) consacré aux ajustements de la carte scolaire pour la rentrée 2026, le Directeur académique des Hauts-de-Seine a décidé d'annuler la fermeture d'une classe à l'école maternelle Gay-Lussac. La Ville de Châtillon se félicite de cette décision, tout en regrettant le maintien des autres fermetures de classes sur la commune.

La Ville de Châtillon se félicite de la décision du Directeur académique des Hauts-de-Seine d'annuler la fermeture de classe initialement prévue à l'école maternelle Gay-Lussac pour la rentrée scolaire 2026.

Cette décision est une excellente nouvelle pour les élèves, leurs familles et l'ensemble de la communauté éducative. Elle est le fruit de la mobilisation conjointe des parents d'élèves et de la Ville, engagés depuis plusieurs mois pour défendre des conditions d'accueil et d'apprentissage de qualité.

« Je me réjouis de cette décision qui répond à une attente forte des familles et de la communauté éducative. C'est une victoire collective qui montre que la mobilisation porte une nouvelle fois ses fruits. Je tiens à saluer l'engagement des parents d'élèves et de l'ensemble des acteurs qui se sont mobilisés pour empêcher cette fermeture de classe », déclare Nadège AZZAZ, Maire de Châtillon.

La municipalité regrette toutefois le maintien des fermetures de classes dans les écoles maternelles Langevin-Wallon, Joliot-Curie, Les Sablons et Le Parc, ainsi que le rejet des demandes d'ouverture de classes dans les écoles élémentaires Jules Verne et Joliot-Curie. La Ville poursuivra son engagement aux côtés des équipes enseignantes et des familles pour défendre des effectifs par classe permettant à chaque enfant de bénéficier de bonnes conditions d'apprentissage.

Au-delà de ces décisions qui relèvent de l'Éducation nationale, la Ville poursuit ses propres engagements en faveur de l'école et des enfants. Châtillon fait notamment le choix de maintenir une ATSEM dans chacune des classes des écoles maternelles, de la petite à la grande section, un engagement qui dépasse les obligations réglementaires et témoigne de sa volonté d'offrir aux enfants les meilleures conditions d'accueil possibles.



Communiqué de presse

Lundi 29 juin 2026

Contact : Damien MARILLER, directeur de la communication
d.mariller@chatillon92.fr / 07 86 88 80 79

Le Conseil municipal a par ailleurs adopté, le 24 juin dernier, une Charte des ATSEM, élaborée avec les agents municipaux en collaboration avec l'Éducation nationale. Ce document précise le fonctionnement des écoles maternelles, clarifie les missions de chacun et renforce la coopération entre les enseignants et les ATSEM, au service de la réussite des élèves.

Pour Antoine Jouenne, adjoint à la Maire délégué à l'Éducation, « *si les décisions de carte scolaire relèvent de l'Éducation nationale, la Ville agit chaque jour pour la réussite et l'épanouissement de ses élèves. Maintenir une ATSEM dans chaque classe de maternelle et adopter cette Charte qui reconnaît pleinement leur place et leur rôle au sein de la communauté éducative, c'est faire le choix d'investir durablement pour notre École et nos enfants. Nous continuerons à agir en ce sens.* »

La Ville de Châtillon poursuivra le dialogue avec les services de l'Éducation nationale afin de défendre les intérêts des élèves châtillonnais sur l'ensemble de son territoire.

